

# Formations officiels WATERPOLO



## OBJECTIFS DE LA FORMATION OFFICIEL

Les officiels Waterpolo s'assurent de la mise en application du règlement lors des matchs.



## INSCRIPTION

### 1 – INSCRIPTION AUX FORMATIONS D'OFFICIELS TOUTES DISCIPLINES

Pour s'inscrire en formation d'officiel :

- 1) Se rendre sur le site de la Ligue afin de connaître le calendrier des formations avec les dates et lieux.  
Le calendrier est mis à jour régulièrement selon les formations programmées.
- 2) S'inscrire en formation en envoyant le bulletin d'inscription à l'adresse mentionnée sur le bulletin.  
Le bulletin d'inscription se trouve : [ICI](#)
- 3) Avant l'entrée en formation, l'ERFAN établit un positionnement grâce à la lecture du dossier d'inscription.

## WATERPOLO

### 2 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

Officiel B	Officiel A
Être licencié à la FFN	Être licencié à la FFN
16 ans à la date d'examen	18 ans à la date d'examen
/	Être titulaire du titre d'officiel B pendant au moins 1 an
	Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'officiel précédent



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

#### Officiel B

##### Contenu de la formation

Le titre d'Officiel B valide les compétences nécessaires pour assurer, lors de toute compétition, les fonctions de :

1. Juges de buts (article WP 8 du règlement FINA).
2. Chronométreurs (article WP 9 du règlement FINA).
3. Secrétaires (article WP 10 du règlement FINA).

Elle s'effectue en deux séquences de 2 heures chacune.

##### Formation pratique

Elle s'effectue à l'occasion de séquences d'entraînement ou lors de matchs sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

##### Examen théorique

Elle se constitue de 2 épreuves :

1. QCM de 35 questions (15 minutes – 5 erreurs maximum)
2. Feuille de match (20 minutes – 4 erreurs maximum)

##### Examen pratique

Le candidat sera évalué sur l'ensemble des fonctions de l'officiel B de Water-Polo de séquences d'entraînement ou lors de matchs de jeunes sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié. Le candidat ayant satisfait avec succès aux épreuves théoriques et pratiques sera nommé « Officiel B stagiaire » et devra justifier, à travers le livret de formation qui lui sera décerné, sa participation à 5 rencontres officielles, visées par les arbitres de la rencontre. Il devra effectuer au moins une fois l'ensemble des fonctions de l'officiel B. Le livret de formation a une validité d'un an, soit 12 mois à compter de la date de l'examen. A l'issue de cette procédure le candidat se verra décerner le titre d'officiel B de Water-Polo et pourra être inscrit sur la base fédérale (extranat) en tant que tel.

#### Officiel A

##### Contenu de la formation

Le titre d'Officiel A valide les compétences nécessaires pour assurer, lors de toute compétition, les fonctions de d'arbitrage.

- 1) Remises en jeu et buts
- 2) Fautes ordinaires
- 3) Fautes d'exclusion avec leurs rentrées
- 4) Fautes de penalty et son exécution
- 5) Utiliser le bon geste en lien avec le coup de sifflet
- 6) Prendre une décision en sachant laisser l'avantage
- 7) Gérer les bancs



## Formation pratique

Elle s'effectue à l'occasion de séquences d'entraînement ou lors de matchs sous le contrôle d'un officiel A ou d'un officiel B certifié.

## Examen théorique

QCM de 40 questions (32 bonnes réponses exigées)

## Examen pratique

Le candidat ayant satisfait avec succès aux épreuves théoriques et pratiques sera nommé « Officiel A stagiaire » et devra justifier à travers le livret de formation qui lui sera décerné, sa participation à 10 rencontres officielles, visées par les arbitres de la rencontre. Le livret de formation a une validité d'un an, soit 12 mois à compter de la date de l'examen. A l'issue de cette procédure le candidat se verra décerner le titre d'officiel A de Water-Polo et pourra être inscrit sur la base fédérale (extranat) en tant que tel.



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°32620290262) pour la mise en œuvre de cette formation.

### DATES

Voir calendrier des formations [ICI](#)

### DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	En centre	Pratique	HEURES
Officiel B	4H	35min + Temps nécessaire pour effectuer les 5 rencontres	
Officiel A	4H	Temps nécessaire pour effectuer les 10 rencontres	

### CALENDRIER DES FORMATIONS

Pour connaître les dates de formation cliquez [ICI](#)

### SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires.

### LIEUX DE LA FORMATION

#### Salles de formation

ERFAN Hauts de France – 138 Bis rue Léon Blum – Noeux les Mines (62)

Train : Gare à 1 km

Parking accessible derrière l'établissement.

Auberge de Jeunesse – 30 Square Friant les 4 chênes – Amiens (80)

Train : Gare à 3kms

Parking accessible autour de l'établissement

### E.R.F.A.N. Hauts de France

Adresse : 138 Bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES

Tel : 06.75.40.19.30

SIRET : 828 680 462 000 29

Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr/>

Email : [clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région HAUTS DE FRANCE

sous le N° 32 62 02 90 262

en date du 03/02/2017



Autres lieux, en fonction de l'origine géographiques des candidats

**Centres aquatiques pédagogiques**

Établissements Aquatiques de la région Hauts de France, club d'origine des stagiaires



**MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI**

L'évaluation des connaissances et des compétences du candidat se fera grâce aux épreuves mises en place par la Fédération Française de Natation.

Si le candidat valide les épreuves théoriques et pratiques, l'ERFAN met à jour le niveau dans extranat.



**ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES**

**FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE**

Le titulaire d'un titre d'officiel est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à **une révision tous les 2 ans - Formation Continue.**



**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la Fédération Française de Natation.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45



**TARIFS ET FINANCEMENTS**

**TARIFS**

Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
En attente				



## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	CARPENTIER Clémence	06.75.40.19.30	clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr
Référent administratif			
Référent Covid 19			
Référent Handicap			